



DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

SAS PRATS PATRIMOINE au capital de 43 500 €, enregistrée au RCS Toulouse sous le n° Siret 487 660 433 00029 - n° Siren 487 660 433 - Code APE 6622Z. Courtier en Assurance inscrit sur le Registre des Intermédiaires en Assurances - ORIAS n° 07028940 positionné dans la catégorie « b » selon l'article L.520-1 III° n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurances - www.orias.fr
Conseiller en Investissements Financiers N° E002716 par la Chambre Professionnelle ANACOFI-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers - Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement –
Les activités IAS/IOBPS sont des activités contrôlables par l'ACPR -
RCP et Garantie Financière ZURICH INSURANCE PLC 112, Avenue de Wagram 75017 PARIS - Déclaration CNIL n° 1418485.
Transaction sur immeuble et fonds de commerce : carte n°CPI 3101 2016 000 007 701 (CCI Toulouse) - NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFETS OU VALEURS. RCP SAA et Garantie Financière SOCAF 26, rue de Suffren 75015 PARIS - N° TVA Intercommunautaire : FR54487660433.

LE CABINET MAGISTER PATRIMOINE :

MAGISTER PATRIMOINE est née du rapprochement de deux cabinets en gestion de patrimoine afin de vous proposer une alternative à la gestion traditionnelle. Depuis plus de 20 ans dans la gestion de patrimoine indépendante, nous disposons d'une forte expérience dans un secteur où seulement un cabinet sur deux a plus de 9 ans d'expérience. La société est agréée Conseiller en Investissements Financiers (CIF) par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). La stabilité et la continuité de la relation constitue un de nos avantages par rapport aux réseaux traditionnels. Entreprise à taille humaine nous privilégions l'écoute et la transparence afin de se positionner à vos côtés en tant que véritable partenaire en assurant un suivi constant.

Vous avez bien voulu nous consulter en qualité de conseil en gestion de patrimoine indépendant, c'est pourquoi nous avons le devoir de vous informer sur plusieurs points :

Raison Sociale : Prats Patrimoine
Nom commercial : Groupe Magister Patrimoine
Siège Social : 6 Rue de Bayard 31000 TOULOUSE
SAS au capital de 43.500 euros
RCS de Toulouse sous le numéro : 487 660 433
Code APE : 6622 Z
N°SIRET : 48766043300029

Représentant légal : Benjamin Continente

Effectif : 6 personnes

Bernard Bosc : Associé
Benjamin Continente : Associé
Philippe Prats : Associé
Pierre Sabatié : Associé
Sébastien Sabatié : Associé

Le cabinet est indépendant, aucune institution financière ou immobilière n'est présente dans le capital de la société ce qui permet de délivrer un conseil objectif et de sélectionner librement les produits et services répondant à vos besoins.

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE :

Votre conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 07028940 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

- **Conseiller en Investissements Financiers (CIF)** adhérent de l'ANACOFI CIF (92, Rue d'AMSTERDAM -75009 PARIS), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org.
www.amf-france.org / www.anacofi.asso.fr
- Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : **Néant**
- **Intermédiaire en Assurance (IAS)**. Société de courtage d'assurance. Positionnée dans la catégorie « b » selon l'article L.520-1 II 1°, n'étant pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, et pouvant notamment présenter les opérations d'assurance ou de capitalisation des établissements dont la liste est ci-après
 - Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier et une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital de notre cabinet :
Néant

« Le Registre des intermédiaires en assurance recense les personnes, physiques ou morales, autorisées à exercer l'activité d'intermédiation en assurance ou en réassurance en France. Sa consultation permet de vérifier cette habilitation pour tous les intermédiaires, qu'ils soient immatriculés en France ou dans un autre Etat européen ».

- **Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements (IOBSP)**
catégorie d'intermédiaire : courtier
- Activité de démarchage bancaire et financier pour le compte de : **voir Annexe 1 p. 8**

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 61 rue Taitbout, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

- **Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce**, titulaire de la carte de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 3101 2016 000 007 701 délivrée par la préfecture de Haute-Garonne.
- Votre conseiller (ou intermédiaire) dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

RCP Souscrites auprès de : ZURICH INSURANCE PLC

Adresse : 112, Avenue de Wagram - 75017 Paris

Pour des montants de : **2.000.000 €** par sinistre et par année d'assurance en Responsabilité professionnelle. **115.000€** par sinistre et par année d'assurance en Garantie Financière.

Numéro de police : 7600026945.

Garantie Financière Transaction sur immeuble et fonds de commerce auprès de la SO.CA.F pour un montant de **110.000€**

26 Avenue de Suffren - 75015 PARIS

Numéro d'adhérent : SP27873

RCP Transaction sur immeuble et fonds de commerce auprès de S.A.A pour un montant de **150.000€** par sinistre et par an

26 Avenue de Suffren - 75015 PARIS

Police : 105708080

GRUPE MAGISTER PATRIMOINE s'est engagée à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr

PARTENAIRES COMPAGNIES, ETABLISSEMENT DE CREDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCE ET AUTRES FOURNISSEURS :

Par le Comité de Validation des partenariats, l'offre du **GRUPE MAGISTER PATRIMOINE** est en constante veille et ouverte.

Le Comité de Validation reçoit régulièrement les sociétés partenaires, analyse et valide les nouvelles offres qui lui semblent correspondre aux évolutions du marché et aux attentes du client.

Notre mode de rémunération est constitué d'honoraires **et/ou** de rétrocession de commissions par nos partenaires. Ces éléments seront contractuellement précisés dans la Lettre de Mission.

(Voir **liste non exhaustive** en **Annexe 1**).

PROCESSUS :

- **ETAPE 1 : Rendez-vous découverte et présentation de nos partenaires**

Lors de notre premier rendez-vous, il vous sera remis ce document d'entrée en relation dans lequel vous découvrirez toutes les informations légales présentant notre cabinet.

Afin d'appréhender au mieux vos attentes et de vous délivrer un conseil de qualité nous procéderons à la collecte d'informations personnelles et patrimoniales au travers d'un questionnaire patrimonial. Nous recueillons également votre (vos) objectif(s) pour cette étude afin d'axer les préconisations selon vos souhaits.

Par ailleurs, dans le but de déterminer votre aversion au risque nous vous présenterons un questionnaire de sensibilité au risque.

- **ETAPE 2 : Lettre de mission et niveau d'intervention**

A l'issue de cet entretien, nous vous adresserons dans les jours suivants, une « lettre de mission » qui définira les contours de notre intervention, ainsi que les modalités de rétribution, notamment l'évaluation des honoraires correspondants à la prestation.

Nous vous remettrons un rapport écrit dans lequel figurera la stratégie patrimoniale ainsi que les placements correspondant à vos objectifs.

- **ETAPE 3 : Solutions et accompagnement dans le temps**

Après acceptation de la stratégie patrimoniale nous vous proposerons d'actualiser votre situation patrimoniale et de vous accompagner dans la durée.

SERVICES ET CONDITIONS DE REMUNERATION :

Dans le cadre de notre activité nous pouvons vous proposer trois prestations, cumulables si vous le désirez.

- **1. Un service conseil**

Au terme d'un bilan, une simulation vous sera proposée en effectuant des aménagements tant en matière juridique, sociale et fiscale afin d'optimiser votre situation actuelle. Un conseil sur vos

placements actuels pourra en ressortir, vous aurez alors le choix de vous diriger vers le prestataire de votre choix.

Tarification du Service :

Toute prestation sera facturée 60 € TTC de l'heure. Un devis préalable sera réalisé.

- **2. Service Courtage en assurance**

Vous nous mandatez afin de sélectionner le produit de votre choix.

Nous recherchons pour vous le(s) produit(s) le(s) mieux adapté(s) à vos besoins tant en matière immobilière, bancaire ou assurance. Nous sélectionnons en toute indépendance notre offre produit puisqu'il n'existe aucun lien capitalistique avec les sociétés que nous préconisons.

« Lorsque la prestation de Conseil en Investissements Financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, le Conseil en Gestion de Patrimoine Indépendant pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller de 0% à 90% ceux-ci, qu'il s'agisse d'OPCVM obligataires, monétaires ou investis en actions. »

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande, une fois connus les supports choisis par le client.

- **3. Un suivi patrimonial régulier et actualisé appelé *abonnement* pour seulement 420€ TTC par an regroupant :**
 - Agrégation des comptes sur internet, possibilité avec votre accord d'ajouter vos comptes déposés dans les établissements extérieurs
 - Aide à la déclaration d'Impôt sur le Revenu et d'Impôt de Solidarité sur la Fortune
 - Simulations ciblées
 - Accompagnement dans la mise en place de solutions nécessitant l'intervention d'un notaire, d'un expert-comptable, avocat
 - Consultation à votre demande sur rendez-vous
 - Lettre d'information : Veille juridique, financière et fiscale.

Cette solution nécessite la signature d'une convention particulière entre nous.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS :

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer :

- Madame Marielle COHEN-BRANCHE, Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02.

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Clause de confidentialité

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à l'association ANACOFI-CIF dans le cadre de ses missions de contrôle.

VOS GARANTIES :

Les sommes correspondantes à vos investissements sont toujours transmises directement par chèques ou virements établis à l'ordre des établissements sélectionnés. Seules les prestations de service sur lesquelles vous avez donné votre accord préalable peuvent être payables à l'ordre de la société PRATS PATRIMOINE.

D'autre part dans le cadre de négociation de parts ou actions d'OPCVM une convention de Réception Transmission d'Ordre (RTO) est nécessaire. Un exemplaire de chaque document devra être remis au client ainsi qu'au conseiller.

Tarif minimum révisable en fonction de chaque situation, selon devis établi préalablement.

Mise à jour régulière du présent document sur notre site internet.

Exemplaire remis le..... à.....

Signatures

Les différentes Compagnies avec lesquelles MAGISTER PATRIMOINE a un accord pourront vous être communiquées sur simple demande. Aucune compagnie ne détient au moins 10% du capital de MAGISTER PATRIMOINE.

Liste non exhaustive des partenaires COMPAGNIES et SOCIETES

ASSURANCE DE PRÊT

APREP AG2R LA MONDIALE	<i>(Assureur. Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
APRIL	<i>(Assureur. Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
BPSIS	<i>(Assureur. Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
METLIFE	<i>(Assureur. Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
PREMAVALS	<i>(Assureur. Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
VIE PLUS	<i>(Assureur. Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>

COMPTE TITRES / PEA

CD PARTENAIRES	<i>(Banque / Assureur. Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
CORTAL CONSORS	<i>(Banque. Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
FINAVEO NATIXIS	<i>(Banque / Assureur. Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
PRO CAPITAL / SURAVENIR	<i>(Banque / Assureur. Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
ODDO ET CIE	<i>(Banque Privée / Assureur. Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
INTENCIAL INVEST	<i>(Banque Privée / Assureur. Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
SWISS LIFE Banque Privée	<i>(Banque / Assureur. Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>

PME et NON CÔTE

123 IM	<i>(Société de gestion Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
ACG MANAGEMENT	<i>(Société de gestion Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
ALTO INVEST	<i>(Société de gestion Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
A PLUS FINANCES	<i>(Société de gestion Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
ENTREPRENEUR VENTURE	<i>(Société de gestion Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
IDINVEST	<i>(Société de gestion Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
INOCAP	<i>(Société de gestion Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
M CAPITAL PARTNERS	<i>(Société de gestion Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
NEXTSTAGE	<i>(Société de gestion Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
OTC AM	<i>(Société de gestion Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
SIGMA	<i>(Société de gestion Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>

FONDS STRUCTURES

ADEQUITY	<i>(Société de gestion Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
EXANE	<i>(Société de gestion Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
IRBIS	<i>(Société de gestion Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
ODDO ASSET MANAGEMENT	<i>(Banque Privée / Assureur. Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
SWISS LIFE	<i>(Banque Privée / Assureur. Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
PRIVALTO	<i>(Société de gestion Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>

PEE / PERCOI RETRAIRE ENT. ART 83 & 39

AVIVA	<i>(Assureur. Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
CARDIF	<i>(Assureur. Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
DEBORY ERES	<i>(Assureur. Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
GENERALI Assurances	<i>(Assureur. Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
ODDO ASSET MANAGEMENT	<i>(Banque Privée / Assureur. Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
SWISS LIFE Assur.et Patrimoine	<i>(Banque Privée / Assureur. Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>

PREVOYANCE

ALPTIS	<i>(Assureur. Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
AVIVA	<i>(Assureur. Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
GENERALI Assurances	<i>(Assureur. Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
METLIFE	<i>(Assureur. Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
SWISS LIFE Prévoyance et Santé	<i>(Assureur. Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>

SOCIETE DE GESTION

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	<i>(Rémunération : Commission)</i>
CARMIGNAC	<i>(Rémunération : Commission)</i>
CHOLET DUPONT PARTENAIRE	<i>(Rémunération : Commission)</i>
CPR ASSET MANAGEMENT	<i>(Rémunération : Commission)</i>
DNCA FINANCES	<i>(Rémunération : Commission)</i>
DORVAL FINANCE	<i>(Rémunération : Commission)</i>
DOMAINES ET PATRIMOINE	<i>(Rémunération : Commission)</i>
EDRAM	<i>(Rémunération : Commission)</i>
ETHENEA INDEPENDENT INVESTORS	<i>(Rémunération : Commission)</i>
FIDELITY	<i>(Rémunération : Commission)</i>
France VALLEY	<i>(Rémunération : Commission)</i>
H2O AM LLP LIMITED	<i>(Rémunération : Commission)</i>
INOCAP	<i>(Rémunération : Commission)</i>
JP MORGAN AM	<i>(Rémunération : Commission)</i>
KEREN FINANCE	<i>(Rémunération : Commission)</i>
LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	<i>(Rémunération : Commission)</i>
LA FRANCAISE AM	<i>(Rémunération : Commission)</i>
MANDARINE	<i>(Rémunération : Commission)</i>
METROPOLE GESTION	<i>(Rémunération : Commission)</i>
M&G SECURITIES LIMITED	<i>(Rémunération : Commission)</i>
ODDO ASSET MANAGEMENT	<i>(Rémunération : Commission)</i>
OFI	<i>(Rémunération : Commission)</i>
ROUVIER ASSOCIES	<i>(Rémunération : Commission)</i>
SCHELCHER PRINCE GESTION	<i>(Rémunération : Commission)</i>
SUNNY ASSET MANAGEMENT	<i>(Rémunération : Commission)</i>
TOCQUEVILLE FINANCE	<i>(Rémunération : Commission)</i>

TRESORERIE ENTREPRISE

CHOLET DUPONT PARTENAIRE	<i>(Banque Privée / Assureur. Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
ODDO ET CIE	<i>(Banque Privée / Assureur. Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
SWISS LIFE Assur et Patrimoine	<i>(Banque Privée / Assureur. Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>

SOFICA

SOFICA COFICUP	<i>(Société de gestion Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
----------------	--

VIE / CAPI

APREP AG2R LA MONDIALE	<i>(Banque Privée / Assureur. Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
AVIVA	<i>(Assureur. Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
AXA / THEMA	<i>(Assureur. Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
CARDIF	<i>(Banque Privée / Assureur. Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
FINAVEO ANTIN EPARGNE	<i>(Banque Privée / Assureur. Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
GENERALI PATRIMOINE/ VIE/ FEDE	<i>(Assureur. Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
MMA	<i>(Assureur. Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
ODDO ET CIE / GENERATION VIE	<i>(Banque Privée / Assureur. Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
INTENCIAL LIFE	<i>(Banque Privée / Assureur. Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
SWISS LIFE Assur. et Patrimoine	<i>(Banque Privée / Assureur. Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
UNEP	<i>(Banque / Assureur. Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>
VIE PLUS	<i>(Banque Privée / Assureur. Accord : démarchage. Rémunération : Commission)</i>